

Renouvellement d'adhésion

pour les communes déjà adhérentes

Commune :

Nombre d'habitants :

> Cotisation dûe :

- commune de moins de 200 habitants : 55.00 €
- commune entre 201 et 600 habitants : 110.00 €
- communes de plus de 600 habitants : 220.00 €

Virement

Dépôt CHORUS, n° de SIRET :

N° d'engagement :

Nouvelle adhésion

pour les communes souhaitant adhérer pour la 1^{ère} fois

Commune :

Nombre d'habitants :

> Cotisation dûe :

- commune de moins de 200 habitants : 110 €* + 55 €, soit 165.00 €
- commune entre 201 et 600 habitants : 220 €* + 110 €, soit 330.00 €
- communes de plus de 600 habitants : 440 €* + 220 €, soit 660.00 €

* droit d'entrée uniquement pour la 1^{ère} année d'adhésion ou non suivi de l'adhésion)

Virement

Dépôt CHORUS, n° de SIRET :

N° d'engagement :

NOTA : merci de conserver une copie de ce document, il vous servira de justificatif comptable.

Le CAUE & vous - inscription à la newsletter

Vous-même ou vos collaborateurs souhaitez recevoir notre newsletter -4 à 5 par an- pour être tenus informés de nos rdv et actualités ? (visites de réalisations, formations, ateliers, webinaires, expositions, publications...).

Laissez-nous vos coordonnées :

Prénom, NOM : Prénom, NOM :

Qualité : Qualité :

Adresse mail : Adresse mail :

Prénom, NOM : Prénom, NOM :

Qualité : Qualité :

Adresse mail : Adresse mail :

SIRET : 32003170100032

virement à effectuer sur le compte du CAUE de Meurthe-et-Moselle

IBAN : FR12 2004 1010 1000 5706 5E03 101 - BIC : PSSTFRPPNCY

Vous êtes élu ou agent d'une collectivité territoriale, ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ? Votre CAUE peut vous aider.

- Nous vous accompagnons pour une meilleure qualité architecturale, urbaine et paysagère de votre territoire ;
- Nous venons renforcer ou vous aider à acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la responsabilité de maître d'ouvrage ;
- Nous vous aidons à préciser votre demande, à exprimer et hiérarchiser vos besoins ;
- Nous animons les diagnostics partagés avec les habitants et autres usagers ;
- Nous vous conseillons en matière de budget et de calendriers prévisionnels ;
- Nous vous orientons vers le profil de professionnels le plus adapté (architecte, paysagiste, bureau d'études techniques, assistant à maître d'ouvrage, artiste, géomètre, etc.) et vous aidons à le recruter ;
- Nous vous conseillons quelle que soit votre taille ;
- Nous intervenons dans la durée ou sur un temps court, en fonction de vos besoins ;
- Nous vous aidons à évaluer la pertinence d'une initiative.

Quand avoir recours à nos services ?

Le plus en amont possible de vos projets afin de vous assister au mieux dans votre réflexion.

Pourquoi faire appel à nous ?

Nos conseils se placent hors de tout acte marchand, ils sont délivrés en toute indépendance. Notre action est financée par la taxe d'aménagement.

Sur quels types de projets puis-je me faire aider ?

Bâtiments publics (mairie, salle socioculturelle et/ou sportive, école, crèche, locaux d'accueil associatif, logements...) pour tout type d'intervention (construction, réhabilitation, extension, démolition, rénovation énergétique, ravalement, mise en accessibilité...), patrimoine (architecture remarquable, lavoir, chapelle, mur de pierres sèches, techniques anciennes...), espaces publics (traverse, place, cheminement, aires de jeux, cimetières...) végétalisation (aménagement des usoirs, cours d'écoles, confort d'été et îlots de fraîcheur, végétalisation de cimetière, stratégie de fleurissement durable...), réflexion à l'échelle communale et intercommunale (PLU, PLUi, projet de territoire, plan de paysage...), etc.

A qui s'adressent nos services ?

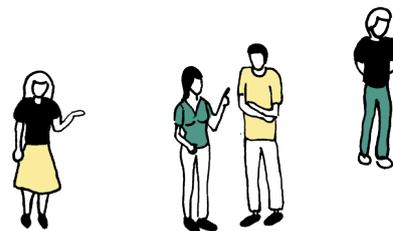
Elu, technicien de collectivité mais aussi tous particuliers sur leurs projets d'habitat.
Le CAUE développe également des outils de sensibilisation



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
48 Esplanade Jacques Baudot - rue du Sergent Blandan
CO 90019 - 54035 NANCY CEDEX
03 83 94 51 78 - caue@caue54.departement54.fr
caue54.fr / retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

variés et adaptés à vos questionnements : ouvrages, dépliants, ressources en ligne, fiches pratiques, vidéos, ateliers, visites de sites, expositions thématiques, concours ou palmarès d'urbanisme et d'aménagement...

Le CAUE organise des formations pour les élus et/ou les agents des collectivités territoriales.



Adhérer au CAUE, c'est :

- Nous soutenir dans notre mission de promotion de la qualité architecturale, paysagère et environnementale,
- Participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale,
- Être accompagné en amont et dans le suivi de vos projets en architecture, urbanisme, énergie / qualité de la construction et paysage,
- Accéder à nos ressources documentaires (archives des conseils dispensés, fonds photographique...), véritable mémoire des territoires depuis plus de 40 ans,
- Être informé et invité à toutes les manifestations organisées par le CAUE (visites, voyages d'étude, conférences, formations...),
- Être destinataire de nos publications gratuites.
- Avoir accès à la publication de contenus de valorisation de votre territoire via l'application numérique ARCHISTOIRE, développée par le réseau national des CAUE.

!! NOUVEAU !!

Découvrez l'application numérique ARCHISTOIRE, développée par le réseau national des CAUE.

Archistore propose une expérience interactive et immersive à la découverte du patrimoine français pour révéler les histoires de nos paysages naturels et bâtis.

Utilisez votre smartphone à 360° et ouvrez les yeux ! Chaque élément augmenté à l'écran permet d'accéder à des anecdotes passionnantes. Rendez-vous sur place pour une expérience optimale ou depuis votre canapé, c'est comme vous voulez !

Téléchargez la 1ère «story» du CAUE de Meurthe-et-Moselle «Sur la ligne de front» et laissez-vous guider !

